

Agenda 21

**ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
UN AVENIR
DURABLE
ET SOLIDAIRE**

**OCTOBRE
2011**



Face aux conséquences globales de notre modèle de développement, tant sur le plan écologique que social, les territoires, et plus particulièrement les villes, doivent proposer des solutions innovantes et engager leurs politiques, leurs projets et les acteurs locaux dans un développement durable.

Sur la base d'un diagnostic partagé, puis d'une concertation menée avec les experts, les services municipaux, les habitants et les membres des comités de quartiers, un plan d'actions en faveur du développement durable, appelé Agenda 21 - programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle -, a été élaboré sous la direction de mon adjoint en charge de l'Ecologie Urbaine, René Darbois.

L'Agenda 21 a pour ambition de fixer un cadre clair et cohérent de l'action ainsi que des objectifs à atteindre par la Ville de Metz, dans ses domaines de compétence, en tenant compte de plusieurs facteurs : la transversalité des enjeux, la cohérence des actions à mettre en œuvre ainsi que leur caractère opérationnel et pédagogique.

Ce programme, décliné en trois axes stratégiques forts et déployé en une cinquantaine d'actions phares, affirme notre responsabilité et notre engagement en faveur des populations fragiles, de la préservation de l'environnement et de la protection des richesses patrimoniales pour les générations futures.

Des actions importantes pour l'avenir de notre ville sont en cours de réalisation telles que Mettis, accompagné de la réorganisation du réseau de transport en commun, le développement de pistes cyclables, la construction d'une centrale de production d'énergie à biomasse, l'isolation de notre patrimoine municipal, etc. et s'inscrivent d'ores et déjà complètement dans ce programme.

Enfin, cet Agenda 21 s'adresse à nous tous car une ville s'est toujours construite sur un projet commun et c'est ensemble que nous pourrons engager un changement profond et envisager un avenir durable pour nos enfants.

Le Maire de Metz

Dominique GROS

Etre une collectivité exemplaire

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE RESPONSABLE

ENGAGER LES SERVICES DANS L'EXEMPLARITÉ

GÉRER DURABLEMENT LE PATRIMOINE

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE RESPONSABLE

Mettre à disposition des Services un guide des achats écoresponsables :

La commande publique est un puissant levier pour le Développement Durable. Afin d'aider les acheteurs municipaux à intégrer le développement durable dans les marchés publics, un guide des achats écoresponsables sera diffusé très prochainement. Ce guide permettra d'améliorer la performance environnementale des produits et services achetés ainsi que la promotion à l'insertion de personnes sans emploi (clauses sociales et environnementales dans l'élaboration de nos cahiers des charges).

Obtenir le label « Territoire de Commerce équitable » :

Le commerce équitable vise à redonner à des producteurs une place centrale dans les échanges internationaux. Il s'appuie sur quelques principes : une rémunération juste, un soutien aux organisations de producteurs, le respect de l'environnement et une plus grande transparence des filières.

Afin d'obtenir le label « Territoire de Commerce équitable », la Ville de Metz souhaite promouvoir l'achat de produits issus du commerce équitable, sensibiliser les acteurs de son territoire à cette thématique et créer un Conseil local du Commerce Equitable.

Favoriser l'insertion des personnes sans emploi dans les Services municipaux

Dans le prolongement des démarches engagées dans le cadre du Grand Projet de Ville à Borny et des travaux pour le Mettis, cette action vise à renforcer l'insertion de personnes sans emploi en multipliant l'embauche de contrats aidés au sein des Services municipaux et les chantiers d'insertion (espaces verts, accueil, restauration, voirie, etc.) et en développant le partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse afin d'intégrer de jeunes délinquants (13-18 ans) sous tutelle judiciaire dans des chantiers de rénovation de biens publics.

ENGAGER LES SERVICES DANS L'EXEMPLARITÉ

Adopter une charte d'écoresponsabilité

Cette action a pour objet de démontrer l'exemplarité de la Ville au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services.

La mise en place d'une charte d'écoresponsabilité en 2011 est une démarche qui vise à promouvoir les comportements écoresponsables des agents et le développement des éco-gestes (tri des papiers, économies d'énergies et d'eau, réduction des impressions et dématérialisation des documents administratifs, etc).



Décliner le Plan de Déplacement Administration (PDA) :

Le PDA a pour objectif de favoriser l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle, pour les déplacements liés aux activités professionnelles des agents municipaux et à leurs déplacements domicile-travail. Certains déplacements se réalisent déjà, pour partie, en vélo de service (navettes courriers, tournées de quartiers, déplacements inter-sites, etc.). Les déplacements en transport en commun sont également encouragés et l'achat de véhicules moins polluants va se poursuivre.

Engager les Services techniques municipaux dans une démarche de protection de l'environnement :

La Ville de Metz poursuit son engagement par la mise en œuvre de démarches environnementales certifiées par des organismes officiels.

L'objectif consiste à renouveler en 2012 la certification ISO 14 001 du Pôle Centre Technique Municipal et à déployer ces démarches ISO 14 001 sur les autres Pôles techniques.

La certification ISO 14 001 est une norme qui repose sur le principe de l'amélioration continue des performances environnementales.

Obtenir la labellisation Imprim'Vert pour l'Imprimerie Municipale :

La Ville de Metz souhaite s'engager dans une réduction des impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie municipale selon le label Imprim'vert.

Cette labellisation, dont l'obtention est prévue en 2011, attestera des actions qui auront été menées en faveur de la protection de l'environnement au niveau de la gestion des déchets et des produits dangereux, des consommations énergétiques, de la sensibilisation des agents, ...



Améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite dans les différents services de la ville :

L'action consiste en la rédaction d'un guide des bonnes pratiques pour améliorer l'accueil des personnes handicapées, par des réponses adaptées à chaque déficience, dans les différents services municipaux et lors des manifestations qui sont organisées par la Ville.



Eco-concevoir les événements et les manifestations :

L'éco-conception des manifestations organisées par la Ville s'inscrit dans une logique de réduction des impacts environnementaux et d'approche sociale notamment sur les manifestations les plus importantes : Metz Plage, Marathon, Metz Mirabelle, ...

Cette démarche consiste à réduire l'empreinte écologique de l'événement en responsabilisant tous les acteurs aussi bien sur des cibles environnementales (réduction des déchets, des consommations d'eau, d'énergie) que sur des questions d'accessibilité à tous.

GÉRER DURABLEMENT LE PATRIMOINE

Déployer un programme pluriannuel de rénovation du patrimoine communal bâti :

Un programme pluriannuel de rénovation thermique des principaux bâtiments municipaux consommateurs d'énergie a été lancé en 2011. La rénovation thermique de 8 complexes sportifs, ainsi que de l'ensemble des piscines municipales, est en cours. L'objectif consiste à réduire de 25 % à 30 % la consommation de chauffage des piscines municipales et de 50 % celle des complexes sportifs.



Poursuivre les actions d'efficacité énergétique au niveau de l'éclairage public :

L'objectif principal consiste à poursuivre les actions d'efficacité énergétique sur le réseau d'éclairage public afin d'économiser l'énergie tout en gardant un éclairage performant et en maîtrisant les impacts sur l'environnement. L'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) permettra une optimisation de l'éclairage public et une mise en valeur de la Ville.



Construire tous les nouveaux bâtiments communaux en certification Haute Qualité Environnementale (HQE®) et à basse consommation d'énergie :

Dans le cadre du principe d'exemplarité de la collectivité, la Ville de Metz s'engage à certifier HQE® toutes ses nouvelles constructions.



Poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments municipaux :

Un plan d'actions pluriannuel établi en 2011 prévoit de rendre accessible par quartier et en fonction des besoins, des bâtiments municipaux recevant du public.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui prévoit la mise en accessibilité de tous les bâtiments existants recevant du public avant le 1^{er} janvier 2015.

Instituer une charte de chantier à faibles nuisances pour les principaux chantiers à maîtrise d'ouvrage communale :

Une ville est un territoire en chantier permanent et tous les acteurs d'un projet d'aménagement doivent s'engager à réduire les impacts de leurs chantiers sur l'environnement et le cadre de vie (déchets, bruits, produits dangereux, sécurité).

Une charte de chantier à faibles nuisances est un cadre général dans lequel devront s'inscrire les chantiers messins les plus importants et les plus impactants.



Préserver l'environnement et les ressources pour les générations futures

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE
ET PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

CONTRIBUER À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Elaborer le Plan Climat Territorial messin en 2011 :

Conformément à l'engagement pris par la Ville de Metz en 2009 de réduire de plus de 20% les émissions des gaz à effet de serre sur son territoire d'ici 2020, un plan d'actions, appelé Plan Climat Territorial, va être établi en ce sens.

Véritable programme communal de lutte contre les dérèglements climatiques, le Plan Climat Territorial s'articulera autour de 3 axes principaux à savoir :

- la réduction des consommations d'énergie fossile,
- le développement des énergies renouvelables,
- l'adaptation du territoire à l'évolution du climat.

Développer les énergies renouvelables pour l'alimentation en énergie du territoire :

Depuis quelques années, la Ville de Metz a mené plusieurs actions en faveur du développement des énergies renouvelables. En effet la politique de la Ville est tournée entre autre vers l'énergie solaire avec près de 1 300 m² de panneaux solaires installés sur les bâtiments municipaux.

L'objectif consiste à poursuivre dans cette voie et promouvoir ce type d'énergie chez les particuliers. Par ailleurs, le fournisseur local de chaleur, UEM, va construire d'ici 2012 l'une des plus grandes centrales de France alimentée en biomasse (matière organique d'origine végétale) dans le but de diviser par deux les émissions de CO₂ émises pour la production de chaleur.

Aider les foyers en précarité énergétique :

La précarité touche de plus en plus de familles qui ne disposent plus d'un accès normal et régulier dans leur logement aux sources d'énergie et/ou d'eau nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

Des distributions d'éco-kits devraient contribuer à favoriser les éco-gestes du quotidien et participer à la réduction des consommations d'énergie et d'eau des familles en difficulté.



Se déplacer autrement et devenir écomobile :

L'action vise à améliorer les conditions de déplacement à Metz et développer des modes de transport respectueux de l'environnement avec :

- La poursuite de l'apaisement des vitesses de circulation dans les différents quartiers messins et le développement des zones de rencontre (vitesse limitée à 20km/h) et des zones 30 ;
- La mise en œuvre du Plan Vélo qui prévoit d'ici 2020

le développement d'infrastructures cyclables et la création de services vélos (location, réparation, transport de personnes, etc) ;

- La réalisation du METTIS, bus à haut niveau de service qui contribuera à l'évolution des pratiques de déplacements ;
- Le développement d'un service d'autopartage avec la mise à disposition de voitures pour une utilisation de courte durée.

Créer une Agence Locale de l'Énergie et du Climat à Metz pour porter la dynamique du Plan Climat Territorial :

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays Messin créée en 2011 a pour objectif de développer une prise de conscience sur les préoccupations liées aux changements climatiques. L'agence, dont le siège est situé au Cloître des Récollets, est soutenue par l'ADEME et la Région lorraine dans le but de développer un outil de conseil en énergie, neutre et indépendant. Les actions qu'elle portera seront principalement des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation ainsi que la participation ou l'organisation de manifestations sur les problématiques liées à l'énergie et au climat ou encore la lutte contre la précarité énergétique.

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

ET PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Réaliser une étude globale de la biodiversité à Metz :

L'étude doit permettre d'ici 2013 la réalisation d'un inventaire des espèces faunistiques et floristiques présentes sur le territoire (photo : faucon pèlerin sur la cathédrale) ainsi qu'une cartographie des habitats naturels de la Ville avec l'identification de sa trame verte et bleue (maillage écologique).

Un plan d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité listera ensuite les mesures de gestion et d'aménagement qui participeront au développement de la biodiversité à Metz.

Renaturer les berges de la Seille et contribuer à son bon état écologique :

L'action vise à poursuivre la renaturation des berges de la Seille afin d'améliorer tous les aspects environnementaux liés à la rivière : qualité de l'eau, infiltration naturelle, valorisation de l'aspect paysager, biodiversité, entre le Pont de Magny et la confluence avec la Moselle. L'objectif consiste à valoriser l'aspect paysager, réduire les risques d'inondation et obtenir un bon état écologique du cours d'eau d'ici 2015.



Dépasser 83% de rendement du réseau d'eau potable :

Afin de préserver les ressources naturelles pour les générations futures, la Ville de Metz a mis en œuvre un programme d'amélioration de son réseau d'eau potable et de lutte contre les fuites. Un système de télé-relève contrôlant en continu les consommations et une politique d'investissement pour le renouvellement du réseau d'eau potable (3M€ par an) ont notamment été mis en place. L'objectif poursuivi est de dépasser 83% du rendement du réseau d'eau potable d'ici 2014.

Obtenir le label Ecojardin :

La Ville de Metz a supprimé l'utilisation de pesticides dans la gestion de ses espaces verts en mettant en œuvre des méthodes de désherbage alternatif (mécanique, thermique), et en développant une nouvelle approche dans la gestion de ses espaces verts (gestion différenciée). La Ville sera candidate à l'obtention du label Ecojardin d'ici 2012 pour valoriser la gestion écologique de ses parcs et jardins.



Créer un jardin partagé par quartier

Un jardin partagé est un jardin de proximité, animé par des habitants groupés en association. C'est un lieu de vie ouvert sur le quartier qui permet de créer des liens sociaux entre les habitants et qui favorise les rencontres intergénérationnelles et interculturelles. Il s'inscrit également dans une démarche de jardinage biologique. L'objectif consiste à créer au moins un jardin partagé par quartier d'ici 2014, sur le modèle de ceux déjà réalisés dans les quartiers de Queuleu, Patrotte, Ancienne Ville et de répondre ainsi à une demande des habitants.



Aménager un site d'initiation et de sensibilisation à la Nature d'ici 2014 :

L'aménagement d'un site en friche en lieu de découverte de la Nature par les habitants et les écoles sera réalisé d'ici 2014.

Les travaux consisteront en l'agencement et à la création de sentiers, à la réalisation d'une succession de milieux naturels différents et d'ambiances paysagères ainsi que de panneaux expliquant la faune et la flore. L'objectif consiste à proposer aux écoliers des sorties nature à Metz pour découvrir la biodiversité présente en milieu urbain.

CONTRIBUER À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Mener des actions d'éducation à la Nature auprès des scolaires messins :

Dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable que la Ville de Metz mène et afin de mieux faire connaître la Nature présente en Ville aux enfants, des animations seront organisées, dans les écoles messines, pour faire découvrir aux élèves différents écosystèmes urbains (Parc du Pas du Loup, Parc de la Seille, Cathédrale, etc).

Mettre en place des Agendas 21 scolaires :

L'Agenda 21 scolaire est un programme d'actions ancré dans les différentes disciplines pour permettre un développement durable dans les écoles. Cette démarche de projet doit se traduire dans le quotidien par des actions impliquant les enseignants, le personnel administratif, le personnel d'entretien, les élèves et les parents.

D'ici 2014, l'objectif est de mettre en place un Agenda 21 scolaire dans deux écoles messines.



Mettre en œuvre des campagnes d'informations sur le jardinage écologique auprès des jardiniers amateurs :

Le jardinage écologique vise à concilier deux objectifs : la préservation des richesses du milieu naturel et la récolte de légumes sains en quantités suffisantes. Le jardinier préserve la vie du sol, lequel doit rester fertile, riche en micro-organismes et en éléments nutritifs. L'action consiste à mener des campagnes

d'informations auprès des jardiniers amateurs afin d'enseigner les bonnes pratiques de jardinage dans le respect des sols et de l'environnement.

Intégrer 50% de produits locaux dont une part est issue de l'agriculture biologique dans les menus des cantines municipales :

La Ville de Metz va développer dans les menus des cantines municipales la mise en place de produits locaux (objectif de 50%), bio (3 composantes par semaine) et équitables dans un objectif pédagogique auprès des scolaires et pour contribuer au développement des filières de production locales.

Les produits dits « bio », aliments de qualité, se posent aujourd'hui comme une alternative capable de produire sans détruire, d'entretenir une économie viable, saine, créatrice d'emplois, socialement équitable et soutenable pour l'environnement.



Développer une ville harmonieuse et le vivre ensemble

AFFIRMER UN URBANISME DURABLE

INTÉGRER LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LA PLANIFICATION URBAINE

RENFORCER LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS
ET LE DIALOGUE ENTRE LES HABITANTS

AGIR POUR LA QUALITÉ DE VIE, LA SANTÉ
ET LUTTER CONTRE LES RISQUES

AFFIRMER UN URBANISME DURABLE

Lutter contre l'étalement urbain en densifiant la Ville :

La densification de la Ville consiste à urbaniser des friches civiles, militaires ou industrielles. Elle vise également à protéger les zones naturelles en luttant contre l'étalement urbain. Il s'agit d'apporter une offre de logements diversifiée tout en développant la présence de commerces et de services. L'objectif consiste à produire 570 logements par an dont 210 logements aidés.

Produire dans tous les nouveaux quartiers des logements de qualité à loyer modéré :

La ville développe une politique d'aménagement volontariste avec la création de quartiers tels que les Coteaux de la Seille ou encore le Sansonnet. Ces projets qualitatifs ont pour objectif de fournir des logements au plus grand nombre et notamment aux familles en assurant une mixité sociale. La Ville de Metz s'engage sur tous les nouveaux quartiers à produire plus de 20% de logements à loyer modéré.



Poursuivre une politique de maîtrise foncière par le biais d'une convention cadre :

La maîtrise foncière est essentielle dans un projet d'aménagement. Elle doit donc être envisagée sur un long terme dans la perspective d'un développement durable. A Metz, cette maîtrise foncière passe par un partenariat entre l'Etablissement Public Foncier Lorraine et Metz-Métropole.

Expérimenter l'autopromotion immobilière sur un premier îlot test :

L'autopromotion consiste en un regroupement de particuliers afin de concevoir, de financer et de réaliser ensemble un projet immobilier, conçu pour répondre aux besoins d'espace, aux attentes sociales ainsi qu'aux possibilités de financement de chacun.

Pour mener à bien cette expérimentation et favoriser l'autopromotion, la Ville de Metz souhaite organiser des actions de sensibilisation sur ce thème et mettre à disposition de porteurs de projet un premier îlot test.



Favoriser l'écoconstruction notamment auprès des promoteurs et des bailleurs sociaux :

Afin d'assurer un urbanisme durable, la Ville de Metz exige des constructeurs dans les nouveaux quartiers tels que sur l'écoquartier des Coteaux de la Seille la délivrance de labels environnementaux garantissant notamment la performance énergétique des logements construits (certification Habitat & Environnement ou HQE® des logements construits, développement des matériaux sains et locaux, analyse coût carbone, etc).

Lutter contre l'habitat indigne et contribuer à leur rénovation :

Le « Programme d'intérêt général pour l'habitat dégradé » signé en 2009 vise à la rénovation intégrale de 250 logements indignes d'ici 2012. Des subventions sont accordées afin d'aider les propriétaires à rénover leur logement. Celles-ci couvrent en moyenne 50% du montant total des travaux.

Fournir aux aménageurs un guide des bonnes pratiques :

En 2011, les 3^{èmes} Assises seniors serviront de cadre à la réflexion sur la mise en place de quartiers à Haute Qualité de Vieillesse (HQV). Un guide des bonnes pratiques

sera élaboré à l'attention des aménageurs en 2012. Il aura pour objectif d'intégrer lors de la conception de nouveaux quartiers des adaptations pour l'ensemble de la population et plus particulièrement pour les seniors qui représenteront près de 30 % de la population en 2030.

INTÉGRER LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DANS LA PLANIFICATION URBAINE

Reconstituer un tissu urbain de proximité pour favoriser la mixité sociale, la fonctionnalité des espaces et limiter les déplacements :

Au travers de la planification urbaine, la Ville de Metz doit intégrer toutes les dispositions nécessaires pour limiter les déplacements dans la Ville, favoriser la mixité sociale, développer le commerce de proximité, prendre en compte les nouvelles exigences en matière de rénovation thermique des bâtiments...

Intégrer dans la planification urbaine les enjeux liés notamment à la Nature en Ville et à l'adaptation aux changements climatiques :

Conformément à la loi Grenelle, la planification urbaine devra intégrer les enjeux liés à la trame verte et bleue ou encore le Plan Climat Territorial afin d'assurer à la Ville un développement urbain durable.



Contribuer au développement d'une agriculture maraîchère, biologique et locale :

L'action consiste à effectuer dès 2011 une étude agronomique sur des terrains appartenant à la Ville de Metz. Si les études de sols s'avèrent concluantes, la municipalité pourrait les mettre à disposition d'agriculteurs bio afin d'y développer des filières courtes d'approvisionnement en produits maraîchers bio.

RENFORCER LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

ET LE DIALOGUE ENTRE LES HABITANTS

Améliorer et renforcer la présence des services municipaux dans les quartiers :

Plusieurs actions vont être menées afin d'améliorer l'accueil et la proximité des services municipaux dans les quartiers. Une nouvelle mairie va être construite à Bellecroix afin d'améliorer les conditions d'accueil des administrés et les conditions de travail des agents. Les locaux de l'accueil du Pôle des Lauriers à Borny seront entièrement rénovés et adaptés à un usage administratif. Enfin, la mairie de quartier de la Patrotte sera transférée route de Thionville dans des locaux plus spacieux avec salle de réunion et salles polyvalentes qui seront mises à disposition des associations et des comités de quartiers.



Favoriser le développement des AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) :

Les AMAP sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique locale. Le principe consiste à créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance. Les AMAP sont peu nombreuses sur le territoire messin. Des campagnes d'informations et la mise à disposition de lieux d'échanges entre producteurs et consommateurs auront pour but de favoriser le développement des AMAP.

Promouvoir le Cloître des Récollets en tant que lieu emblématique pour le développement durable à Metz :

La municipalité souhaite rendre le Cloître des Récollets plus vivant et ouvert à tous les messins dans l'idée de développer ce lieu d'échanges, de conférences, d'expositions, d'animations et de créer un centre de ressources dans le domaine de l'écologie et du développement durable. Afin de renforcer ce rôle central, 4 associations de développement durable sont déjà présentes avec l'Institut Européen d'Ecologie présidé par Jean-Marie Pelt, la Société Française d'Ethnopharmacologie présidée par Jacques Fleurentin, la Maison des

Alternatives Ecologiques et Citoyennes (MAEC) et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin présidée par René Darbois. D'autres associations renforceront encore ce lieu dédié à l'écologie et au développement durable.

Elaborer un Plan de prévention et de lutte contre les discriminations :

L'action consiste à établir un plan de prévention et à former le personnel municipal sur les enjeux liés à la prévention des discriminations et de l'égalité de traitement d'ici 2012. Elle est destinée également à mettre en place une campagne de communication et de sensibilisation, avec le milieu associatif, sur les questions de laïcité et de l'égalité de traitement au regard des projets associatifs et du statut d'employeur.

Développer le lien social et renforcer les solidarités :

Afin de développer le lien social entre les habitants, la Ville de Metz anticipe les besoins des usagers avec la création de dispositifs tels que le Pass Metz Loisirs 4-12 ans, le Coup de Pouce Logement – de 25 ans, l'adaptation des horaires d'ouverture des équipements d'accueil petite enfance (horaires atypiques et de nuit), l'accompagnement des parentalités, la formation à l'éco responsabilité citoyenne, la lutte contre l'isolement. D'ici 2014, les projets de création d'un « Pass' senior », d'un espace solidaire dédié aux jeunes et des permanences régulières des services du CCAS dans les quartiers viendront renforcer les solidarités.



AGIR POUR LA QUALITÉ DE VIE, LA SANTÉ

ET LUTTER CONTRE LES RISQUES

Déterminer des zones de calme sur la Ville de Metz :

Dans le cadre de la réalisation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, la Ville de Metz souhaite déterminer des espaces appelés zones de calme d'ici 2012. Les zones de calme sont des espaces extérieurs

remarquables par leur faible exposition au bruit contribuant à une amélioration de la qualité de vie des riverains.

Informers les habitants sur les problématiques de Santé :

Il s'agit de lutter contre les inégalités et l'exclusion en développant la prévention et l'accès aux droits et aux soins dans les quartiers inscrits en politique de la Ville. Un des quartiers plus particulièrement visé est celui de la Patrotte à Metz Nord. Des ateliers « Santé » seront organisés une fois par an et constitueront des lieux d'informations et d'échanges avec la population.

Installer des défibrillateurs en façade des pharmacies et déployer un plan de formation à leur utilisation :

40 défibrillateurs cardiaques sont en cours d'installation en façade des pharmacies de la Ville. Des formations à leur utilisation et aux gestes de premier secours pour le personnel des pharmacies et pour le public permettront de sauver des vies.

Mettre en place le label Nuit pour réduire les risques sur la Santé en milieu festif :

L'action consiste en la mise en place d'une instance fédératrice réunissant la Ville de Metz, l'Université, les mutuelles étudiantes, l'Union des métiers de l'hôtellerie, les associations spécialisées pour le développement d'une politique de réduction des risques sur la santé en milieu festif (alcoolisation, consommation de drogues). Un Label Nuit à Metz sera lancé avec l'ensemble des acteurs concernés en 2011.

Mettre en place un système d'alerte automatisé de la population en cas de risques majeurs :

Afin de mieux protéger la population et assurer la sécurité de la ville et de ses habitants en cas de risques majeurs la Ville va mettre en place un système d'alerte automatisé d'ici 2014. Ce système devra permettre de contacter directement et rapidement les messins pour les alerter d'un danger potentiel ou pour leur transmettre des informations préventives ou pratiques (inondations, pollutions majeures, événements météorologiques...).

L'AGENDA 21, UNE DÉMARCHE QUI S'INSCRIT DANS LE TEMPS

Par souci de transparence et d'exigence de résultats mais également par une volonté d'améliorer de manière continue la démarche menée par la Ville de Metz en faveur du développement durable, un dispositif pérenne d'évaluation sera mis en place d'ici fin 2011.

Le principe d'une évaluation partagée avec l'ensemble des acteurs et basée sur le référentiel du Ministère du développement durable portant sur l'évaluation des Agendas 21 locaux a d'ores et déjà été retenu.

L'Agenda 21 s'inscrit ainsi dans la durée pour faire évoluer les actions, les politiques publiques, les comportements et accompagner les changements collectifs nécessaires au regard des enjeux du développement durable.



Ils s'engagent pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 messin

Pour élaborer et mettre en œuvre les actions de l'Agenda 21 messin, les partenaires suivants ont souhaité s'engager avec la Ville de Metz :

Collectivités territoriales : Metz Métropole • Conseil Général de la Moselle • Conseil Régional de Lorraine • Communauté de communes du Vernois • Communauté de commune Pays Orne Moselle • **Services de l'Etat et Institutionnels** : ADEME • Chambre de commerce et d'industrie de la Moselle • Chambre des métiers et de l'artisanat • Education Nationale • DREAL Lorraine • Agence de l'eau Rhin-Meuse • Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) • Metz Habitat Territoire • Moselis • Caisse d'Allocation familial • Université de Metz • CETE de l'est • Direction des Territoires de la Moselle • EPFL • Armée de Terre • Gendarmerie Nationale • Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALD) • Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) • Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) • CHR Metz-Thionville • Météo France • SCOTAM • Parc Naturel Régional de Lorraine • **Entreprises** : UEM • GRDF • Veolia • TCRM • Cerqual • SNCF • La Poste • Numéricable • HAGANIS • SOMERGIE • Batigère • **Associations**: AGURAM • Artisans du monde • Metz à Vélo • Mob'Emploi • CPN Les Coquelicots • Les petits débrouillards • Pushing • ARELOR • Lorraine Qualité Environnement (LQE) • Natura4 • Air Vigilance • ATEE Lorraine • Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (C.A.L.M.) • Association Technique Energie Environnement (ATEE) • CGA Lorraine : Centre des groupements des agrobiologistes de Lorraine • Associations représentatives de personnes handicapées • Associations liées à la Politique de la ville • Associations accompagnant les publics discriminés • Institut Européen d'Ecologie • Société Française d'Ethnopharmacologie • Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes (MAEC) • **Partenaires locaux** : CCAS de Metz • Mission locale • Comités de quartiers • Espace Info Energie de Metz • Office du Tourisme • Conseil Citoyen de Développement Durable •



www.metz.fr

